

## Sobriété énergétique : 4 leviers d'actions pour répondre rapidement aux objectifs fixés par le gouvernement

La transition écologique est au cœur de la feuille de route du nouveau gouvernement. L'objectif de réduction de la consommation énergétique française de 10% dans les deux ans fixe un cap ambitieux en matière de performance énergétique. Pour y répondre, le SERCE avance 4 leviers d'actions dans le domaine des bâtiments industriels et tertiaires.

La sobriété énergétique est l'affaire de tous et de vraies marges de progression sont rapidement atteignables dans le secteur tertiaire.

Pour atteindre cet objectif de réduction de la consommation énergétique de 10%, le SERCE a identifié 4 domaines d'action, faciles à mettre en œuvre à court terme pour les hivers à venir :

- **Sensibiliser les occupants des bâtiments.** Les entreprises, les administrations et les collectivités doivent mener des actions de communication vers les occupants de bâtiments tertiaires pour les sensibiliser à l'efficacité des éco-gestes (on peut réaliser 5 à 10 % d'économies d'énergie).  
Le recours à des applications ou la mise en place de challenges par exemple, peuvent leur permettre de mesurer concrètement le résultat de leurs actions, ce qui peut faciliter l'acceptation de certaines mesures contraignantes comme l'abaissement du seuil de température du chauffage.
- **Utiliser l'inertie des bâtiments pour faire de l'effacement diffus.** La mise en route du chauffage avant la pointe permet d'accueillir les utilisateurs confortablement. En utilisant l'inertie du bâtiment, il est possible de couper ou de diminuer fortement le chauffage pendant une heure ou plus, sans dégrader le confort. On peut faire de même sur la pointe de fin de journée en diminuant le chauffage un peu avant la sortie des bureaux. Dans le tertiaire, il est aussi possible de travailler pendant une heure sur la batterie des ordinateurs pour ceux qui utilisent des portables.
- **Mettre en place et optimiser la maintenance.** La mise en place d'une stratégie de maintenance préventive est essentielle pour préserver et optimiser le fonctionnement des installations techniques. Cette stratégie aura des impacts positifs, directs et indirects, sur les coûts de fonctionnement des bâtiments (énergie, disponibilité des installations, bien être des utilisateurs et continuité de production).  
Elle peut également intégrer les nouvelles technologies de type supervision et pilotage énergétiques, IoT qui permettent d'optimiser le pilotage des installations, leur maintenance, leur utilisation. Ils ont un effet très positif sur la facture énergétique.
- **Mettre en place des systèmes de régulation simples.** Grâce à des investissements initiaux faibles avec un retour sur investissement inférieur à 5 ans, les propriétaires de bâtiments tertiaires peuvent sensiblement réduire leur consommation. Cela concerne notamment la programmation des installations de chauffage.  
De nombreux bâtiments tertiaires, publics notamment, n'ont pas d'horloge de programmation alors que le ROI est de l'ordre d'une année. On peut également piloter l'arrêt de la ventilation double flux (hors sanitaires) quand les locaux sont inoccupés.  
La recharge des véhicules électriques est appelée à se développer dans les parkings et là aussi il y a des solutions pour décaler la recharge après la pointe de consommation.



Contact PRESSE

Tél. : 01 45 31 20 83

angeliqua@c-commevous.com

www.c-commevous.com

...>

Le tableau ci-après donne des exemples d'actions en fonction des retours sur investissements attendus.

### Exemples de travaux et ROI moyens

(Webinaire SERCE sur le décret tertiaire - 26/10/2021).

< 1 an	< 3 ans	> 6 ans
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à l'arrêt de PAC, de modules hydrauliques... en période non chauffée.</li> <li>• Arrêt de la ventilation des locaux inoccupés.</li> <li>• Suivi de la consommation énergétique et sensibilisation.</li> <li>• Affichage des consommations ("comportement vertueux ou éco-responsable").</li> <li>• Équilibre et isolation des réseaux primaires (système de vannes, purges...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détection de présence et arrêt de l'éclairage en journée.</li> <li>• Dispositifs de contrôle, automates de régulation.</li> <li>• Ajustement des taux de renouvellement d'air.</li> <li>• Installation de VMC, horloges, thermostats de réduit de nuit.</li> <li>• Analyse des plans de comptage pour corriger les talons de consommations (alarme, serveur tél, vidéosurveillance...).</li> <li>• Relamping LED, éclairage de sécurité.</li> <li>• Équipements et appareils basse consommation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de solutions réversibles (PAC).</li> <li>• Mise en place de compteurs télérelevés + une régulation connectée avec une supervision.</li> <li>• Remplacement de chaudières.</li> <li>• Travaux sur le bâti (enveloppe, huisseries...).</li> </ul>
0 à 25 %, 13 €/m <sup>2</sup>	26 % à 40 %, 148 €/m <sup>2</sup>	> 40 %, 422 €/m <sup>2</sup>

Sources : Ademe, CSTB Cerema 2017.

À moyen terme, la mise en œuvre de ces solutions rapides et les économies constatées, peuvent favoriser la demande de solutions plus durables via notamment le **Contrat de Performance Energétique** qui garantit des économies d'énergie dans la durée. C'est un élément important d'atteinte des objectifs du Dispositif Eco-Energie Tertiaire (ex. Décret Tertiaire) qui impose une obligation de résultat au professionnel titulaire du contrat.

En intégrant de la production ENR, on peut passer de bâtiments efficaces (avec monitoring des consommations et GTB) à des bâtiments flexibles intégrant des capacités de production en **autoconsommation** et **stockage**.

Les entreprises du SERCE réalisent les travaux multi-techniques et les services de gestion énergétique des bâtiments. Elles travaillent en proximité avec leurs clients depuis de nombreuses années et ont une connaissance approfondie des process et des usages de leurs bâtiments.

La mise en place d'équipements plus performants associée à des contrats de maintenance, et/ou d'exploitation permet de garantir une réduction durable des consommations et de l'empreinte carbone des bâtiments tertiaires et industriels.

Le **SERCE** représente les Entreprises de la transition énergétique et numérique. Il réunit 260 entreprises (PME et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 900 sites en France.

Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. L'alliance de leur savoir-faire dans l'énergie et le digital leur permet de proposer de nouvelles solutions énergétiques et numériques qui répondent aux enjeux des territoires et des entreprises. Leur capacité à innover dans le "smart" favorise les échanges entre les bâtiments et quartiers, entre la ville et les réseaux (énergie, éclairage public, éco-mobilité...).

Membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) - Membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et Communication (FIEEC).

Chiffres clés des entreprises adhérentes au SERCE - CA France : 20,4 Mds€.



Contact PRESSE

Tél. : 01 45 31 20 83  
angeliqua@c-commevous.com  
www.c-commevous.com

Contact SERCE

Marielle Mourgues : m.mourgues@serce.fr - Tél. 01 47 20 69 45  
www.serce.fr - www.metiers-electricite.com

